

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

### EXTRAIT N° 11.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

- En exercice : 89
- Présents : 63
- Votants : 77 (14 procurations)
- Suffrages exprimés : 75 (71 pour, 4 contre et 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le douze février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le six février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

#### Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN représentée par Mme Frédérique XAVIER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Ludovic AUBRY
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel GUERASSIMENKO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Pierre SEINTURIER
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Georges PAPEGAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Florent MARTIN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP représenté par sa suppléante, Mme Violette VIAL
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - Mme Maryline RICHAUD

- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge VARANGLE
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND représenté par M. Éric DEGUILLAME à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration
  - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI
  - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Christine REYNIER à qui il a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ
  - M. Patrick CLARES
  - M. Sylvain JAFFRE
  - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER représenté par M. Pascal LOMBARD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel GIRARD
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Maurice BRUN
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP

- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

## **ORDRE DU JOUR : Autorisation budgétaire spéciale / Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget principal 2024**

En application des dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président peut, sur autorisation du conseil communautaire donnée avant l'adoption du budget primitif, ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer au mieux le fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2024 comme ci-après :

Les limites d'ouverture de crédits autorisées sont les suivantes :

### ➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Montant de dépenses voté en 2023 par le conseil communautaire : 581 712 € TTC

Montant maximum autorisé (25 %) : 145 428 € TTC.

Les ouvertures de crédits proposées concernent la publication d'une annonce légale dans le cadre d'un marché public pour un montant unitaire de 720 € HT, soit 864 € TTC,

Total au chapitre 20 : 864 € TTC.

### ➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Montant de dépenses voté en 2023 par le conseil communautaire : 1 791 572 € TTC

Montant maximum autorisé (25 %) : 447 893 € TTC.

Les ouvertures de crédits proposées concernent :

- l'achat d'un tracteur multi-outils, pour un montant de 74 000,00 € HT soit 88 800,00 € TTC ;
- l'achat de meubles de cuisine pour la salle de repos du bâtiment siège de Sisteron pour un montant de 1 600,00 € HT soit 1 920,00 € TTC ;
- l'achat de quatre instruments à lames pour un montant de 454,33 € HT, soit 545,20 € TTC ;
- l'achat de divers matériels de musique pour un montant de 1 048,54 € HT, soit 1 258,25 € TTC ;
- l'achat d'un clavier pour un montant de 321,34 € HT, soit 385,61 € TTC ;
- l'achat de matériels spécifiques à l'entretien des sentiers de randonnée pour un montant de 562,46 € HT, soit 698,95 € TTC ;
- l'aménagement électrique pour l'espace de stockage du service randonnée à Ribiers pour un montant de 2 099,24 € HT, soit 2 519,09 € TTC ;
- l'achat de chaises pour l'auditorium de l'école de musique pour un montant de 3 626,09 € HT, soit 4 351,31 € TTC.
- l'achat de matériel de mobilier de bureau pour un montant de 3 833,33 € HT, soit 4 600,00 € TTC,
- l'achat de matériaux pour aménager le local de stockage du service randonnée pour un montant de 1 098,21 € HT, soit 1 317,85 € TTC.
- l'achat d'un câble pour la tyrolienne n°2 de la via ferrata du Caire pour un montant de 2 350,00 € HT, soit 2 820 € TTC

Total au chapitre 21 : 109 216,26 € TTC.

➤ Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Montant de dépenses voté en 2023 par le conseil communautaire : 1 844 360 € TTC

Montant maximum autorisé (25 %) : 461 090 € TTC.

L'ouverture de crédits proposée concerne les travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage, pour un montant de 384 166,67 € HT soit 461 000,00 € TTC.

Total au chapitre 23 : 461 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement précitées sur le budget principal 2024.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



La secrétaire de séance,  
Emilie SCHMALTZ

Publiée le : **15 FEV. 2024**